

# ***COMMUNE DE MONTBOUCHER***

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025**

Le Conseil Municipal de MONTBOUCHER, s'est réuni à la salle du Conseil, place Maurice Chaumeil, le treize février deux mille vingt-cinq, suivant convocation en date du trente-et-un janvier deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur FERRAND Marc, Maire.

Laurence LANDREVIE est désignée secrétaire de séance.

Présents : M. FERRAND Marc,  
Mme LANDREVIE Laurence,  
M. ECHARD Laurent,  
Mme AUFAURE Estelle,  
Mme CHLEBOWSKI Murielle,  
Mme COULAUD Céline,  
M. VELLARD Jean-Marc,  
et Mme BELANGEON Catherine ( Secrétaire de Mairie ).

Excusés : M. BUISSON Thomas, pouvoir à LANDREVIE Laurence,  
M. DUBOEUF Goulven, pouvoir à VELLARD Jean Marc,  
M. SKRZYPCZAK Claude, pouvoir à CHLEBOWSKI Murielle.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h04.

### **I – DELIBERATIONS :**

#### **1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12-12-2024,**

Approuvé à l'unanimité.

**2. Adhésion de la commune de Jabreilles-Les-Bordes ( Haute Vienne ) au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Monards,**

**3. Adhésion de la commune de Saint-Pardoux-Mortierolles au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Monards,**

Monsieur Jean Marc VELLARD, délégué au SIAEP des Monards, explique la situation :

Le Syndicat des Monards a été créé dans les années 70, dans le but de mutualiser l'entretien du réseau d'eau.

Il compte aujourd'hui 9 communes-membres, qui sont représentées par 2 délégués chacune, quel que soit le nombre d'habitants de la commune. Il a une gestion saine et donc une certaine capacité financière, grevée par aucun emprunt.

La source principale d'eau est située sur notre commune de Montboucher, ce qui explique la situation du siège du syndicat.

Les deux communes en demande de rattachement sont semblables d'un point de vue fonctionnement.

Le coût estimé du rattachement de la commune de Jabreilles-Les-Bordes, correspondant à 5-6 kilomètres de réseaux, avoisine les 600 000 € (qui pourraient être financés à 80 % par des subventions). Il est à noter que le non-rattachement de Jabreilles-Les-Bordes nécessiterait de réaliser 12-13 kilomètres de réseaux pour la commune de Saint Martin Sainte Catherine, soit le double.

Pour ce qui est de la commune de Saint-Pardoux-Mortierolles, plus proche, les coûts se résumeraient essentiellement à l'installation de nouveaux compteurs.

Dans l'hypothèse de l'adhésion de ces communes au Syndicat, des conventions de mise à disposition des employés desdites communes seraient signées.

Ces adhésions ont d'ores et déjà été votées par le Syndicat lui-même ( 17 délégués présents, et seulement 4 votes contre).

Les communes-membres doivent elles aussi se prononcer (d'où la nécessité de ces délibérations) : une majorité de 2/3 des communes représentant 50 % des habitants ou 50 % des communes représentant 2/3 des habitants est requise.

Monsieur Jean-Marc VELLARD demande le vote à bulletin secret pour ces deux délibérations, approuvé par Monsieur le Maire et la majorité des conseillers.

JABREILLES-LES-BORDES : **8 Pour - 2 Contre**  
SAINT-PARDOUX-MORTIEROLLES : **Unanimité**

**4. Parcelle AN 213 ( La Forêt ) : autorisation de Monsieur le Maire à exproprier en vue d'inclure le terrain dans la réserve foncière afin de réaliser un projet à caractère social suite au Procès Verbal définitif d'état d'abandon manifeste,**

Les Domaines ont proposé un prix de 1 € pour cette parcelle de 975 m<sup>2</sup>. C'est la parcelle sur laquelle il y avaient la maison et la grange qui se sont écroulées et qu'il a fallu finir de démolir.

Les travaux de remise en état du terrain et les frais de procédure ont déjà coûtés près de 10 000 € à la commune.

Cette parcelle est susceptible d'être vendue à l'avenir.

L'expropriation est donc acceptée **à l'unanimité pour 1 €.**

Ces maisons « abandonnées » peuvent faire l'objet de plusieurs procédures : « biens sans maître », « abandon manifeste »...

**5. Vente du bois des parcelles AY 39 et AY 40, section de Fontloup.**

Cette délibération est ajournée et sera remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, car le prix de vente est à mieux étudier, au vu de nouvelles informations en notre possession.

## **II – INFORMATIONS**

1. Point sur l'activité du « Bois Tordu ».
2. Eventuelle plantation de feuillus sur 1.100 hectare.
3. Budget à venir : investissement de la Chaufferie, chantier imminent.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h30.